



Les bonnes pratiques du Télétravailleur

Objectif :

- ⇒ Revenir sur le cadre juridique en vigueur et rappeler les règles d'organisation choisies par l'entreprise
- ⇒ Dépasser les a priori et pré supposés négatifs liés au TAD
 - ◆ Si je contacte un collègue en télétravail, je peux le déranger ...
 - ◆ Un télétravailleur ne travaille pas vraiment quand il est chez lui ... ce n'est pas comme au bureau
 - ◆ Le télétravail est un droit, mon manager ne peut pas me le refuser
- ⇒ Organiser en amont sa journée de télétravail, penser son lieu de télétravail
- ⇒ Préserver les liens avec l'entreprise
- ⇒ Conserver une frontière entre vie professionnelle et vie personnelle

Descriptif :

Cette formation est un partage de bonnes pratiques et un lieu de réflexion et d'échange entre collaborateurs sur cette nouvelle façon de travailler. Elle peut être déployée en accompagnement d'un projet de mise en place de TAD dans l'entreprise.

Son contenu est adapté en fonction des spécificités métiers et entreprises de chaque client. Un entretien téléphonique est prévu en amont avec la DRH ou la personne référente projet.

Programme :

- ⇒ Introduction de la thématique & Présentation des participants
- ⇒ Cadres juridiques et rappel des règles de l'entreprise
- ⇒ S'organiser en amont, organiser son environnement de travail sous forme de travail en sous-groupe et partage en plénière
- ⇒ Communication à distance, confiance & autonomie, performance et vie d'équipe
- ⇒ Outils collaboratifs
- ⇒ Cas pratiques : savoir mettre la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle
- ⇒ Tour de tables et collecte des « take aways » sous forme de nuage de mots (transmis ensuite à la chargée de projet)

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel ou distanciel
- Support PPT

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation individuelle (QCM)

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
1/2 journée formation	10 maximum	Projet de TAD	Salariés pratiquant le télétravail ou projet < 6 mois	Consultant formateur RPS/QVT – Management – business coach	Intra-entreprise	800 € HT par groupe